

PLR.Les Libéraux-Radicaux, CP 6136, 3001 Berne

Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, générations et Société
Secteur Questions familiales
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Berne, le 18 janvier 2016/ ft
VL_Finanzhilfen_familienergän
zende_Kinderbetreuung

Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Pour le *PLR.Les Libéraux-Radicaux*, une politique familiale libérale doit réunir les conditions pour que chaque famille puisse mener sa vie aussi librement que possible. En parallèle, l'économie souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et a besoin de toute sa main-d'œuvre locale pour rester compétitive. Des conditions-cadres favorables aux familles sont nécessaires pour le PLR, notamment en assurant aux familles un accès à des places d'accueil extrafamilial et parascolaire suffisantes et adaptées leurs revenus.

Avec cette consultation, le Conseil fédéral propose de modifier la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants afin d'octroyer des aides financières supplémentaires : d'une part pour soutenir l'augmentation des subventions cantonales et communales ; d'autre part pour les projets qui visent une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des parents (durant toute la journée ou hors des horaires habituels). Le Conseil fédéral prévoit pour cela une enveloppe de 100 millions pour leurs financements.

Si le PLR soutient le but visé par le Conseil fédéral, nous ne pouvons pas accepter le projet soumis à consultation. D'une part, le projet est extrêmement compliqué à mettre en œuvre (complexité des différentes étapes de la procédure pour le dépôt d'une demande, calculs des subventions par place, calculs des subventions selon un taux dégressif) : un excès de bureaucratie inacceptable. D'autre part, il faut rappeler que la politique familiale est une compétence cantonale et/ou communale. Il ne faut pas que la Confédération se substitue à ces autorités par des subventions-arrosoir. Finalement, le Conseil fédéral demande une enveloppe de 100 millions ; alors qu'en parallèle le parlement a dû économiser 125,6 millions pour le budget 2016, un budget encore déficitaire.

Le PLR préconise deux mesures centrales qui permettraient le renforcement de l'offre d'accueil extrafamilial en améliorant son accessibilité financière et la flexibilité de l'offre. Premièrement, il est nécessaire d'abaisser la charge financière des parents. Pour cela, des mesures de déduction fiscale doivent être mises en œuvre. D'autre part, il ne faut pas limiter l'amélioration de l'offre aux structures d'accueil institutionnelles, mais également promouvoir les offres alternatives telles que les mamans de jour. Afin d'assurer le développement d'une offre flexible et adaptée aux besoins des parents, des modèles de financements alternatifs doivent être mis au jour par les autorités responsables, tel le modèle des bons de garde. Seules ces mesures simples, non bureaucratiques et adaptées à la situation budgétaire doivent être mises en place aux yeux du PLR.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philipp Müller', with a checkmark at the bottom.

Philipp Müller
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Samuel Lanz', with a checkmark at the bottom.

Samuel Lanz